

SÉANCE DU LUNDI 5 FÉVRIER 2018

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le lundi 5 février 2018 à 19h30, à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillers (es), Mireille Decelles, Luc Bélisle, Jean-Pierre Allard, Pierre Gravel et Michel Chouinard.

Sous la présidence de la mairesse Francine Asselin-Bélisle. Aussi présent, monsieur Richard Gagnon secrétaire-trésorier et directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le secrétaire-trésorier, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

2018-02-01
Ordre du
jour

1. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Pierre Gravel
Appuyé par le conseiller Luc Bélisle
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1) Ordre du jour
- 2) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2018
- 3) Adoption du registre des chèques et des dépôts directs au 31 janvier 2018
- 4) Organigramme du conseil
- 5) MRC – Rapport 2017 – Schéma de couverture de risque en sécurité incendie
- 6) Services d'ingénierie – Mandat à la MRC quant à la demande d'aide financière pour la mise en commun d'équipement, d'infrastructure, de services ou d'activité en milieu municipal
- 7) Règlement d'urbaniste – Mandat à la MRC relativement au règlement sur les conteneurs bâtiments accessoires et conteneurs bâtiments principaux pour tout le territoire
- 8) Règlement d'emprunt et annexes – Barrage Parc Georges-Painchaud
- 9) Offre de service – N. Sigouin–Infra-conseils
- 10) Commuté consultatif en urbanisme – Nomination
- 11) Chemin Poulin – Entretien hivernal
- 12) Correspondance et information
- 13) Varia
- 14) Période de questions
- 15) Levée de la séance

Adoptée

2018-02-02

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018

Il est proposé par le conseiller Michel Chouinard
Appuyé par la conseillère Mireille Decelles
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 15 janvier 2018 soit approuvé tel que rédigé par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2018-02-03

3. ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES AU 31 JANVIER 2018

Il est proposé par le conseiller Michel Chouinard
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le registre des chèques au 31 janvier 2018 soit :

- le registre des chèques général, portant les numéros C1800015 à C1800044, totalisant 58 661.16\$ et portant sur la période du 1^{er} janvier au 31 janvier 2018;
- le registre des salaires, portant les numéros D1800005 à D1800011 (élus), totalisant 3 605.35\$ et les numéros D1800001 à D1800004 et D1800012 à D1800019 (employés) totalisant 6 619.30\$ ainsi que les chèques portant les numéros P1800001 à P1800004 (employés) totalisant 2 610.70\$ et portant sur la période du 1^{er} janvier au 31 janvier 2018.

Adoptée

- 2018-02-04 **4. ORGANIGRAMME DU CONSEIL**
- Considérant que l'organigramme doit être mis à jour;
- Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :
- D'accepter l'organigramme tel que joint en annexe à la présente résolution.
- Adoptée
-
- 2018-02-05 **5. MRC – RAPPORT 2017 – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE**
- Attendu que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Antoine-Labelle est entré en vigueur le 3 juin 2005;
- Attendu que l'article 35 de la loi sur la Sécurité incendie prescrit que chaque municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel;
- Attendu que le ministère de la Sécurité publique a fourni un modèle de présentation du rapport annuel avec ses exigences;
- Attendu que le rapport d'activités 2017 de la MRC d'Antoine-Labelle intègre le bilan des réalisations de la municipalité de Lac-Saguay en lien avec le plan de mise en œuvre locale adopté et intégré au schéma ;
- En conséquence, il est proposé par le conseiller Luc Bélisle, appuyé par le conseiller Pierre Gravel et résolu à l'unanimité que le rapport d'activités 2017, tel que déposé, soit adopté
- Adoptée
-
- 2018-02-06 **6. SERVICES D'INGÉNIERIE – MANDAT À LA MRC QUANT A LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENT, D'INFRASTRUCTURE, DE SERVICES OU D'ACTIVITÉ EN MILIEU MUNICIPAL**
- ATTENDU l'appel de projets visant la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal, par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);
- ATTENDU QUE la MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL) souhaite se doter d'une ressource professionnelle en génie civil;
- ATTENDU QUE cette ressource professionnelle pourrait accompagner la MRCAL dans la réalisation du plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM) pour laquelle elle recevra une aide financière du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);
- ATTENDU QUE cette ressource professionnelle pourrait accompagner les municipalités dans la mise en œuvre du plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL), les soutenir dans le dépôt des demandes d'aide financière au Ministère, les soutenir techniquement dans le cadre des processus d'appels d'offres pour des projets de génie civil et dans le suivi de ces projets;
- ATTENDU QUE la date de dépôt pour une demande d'aide financière est le 1^{er} février 2018;
- En conséquence, il est proposé par le conseiller Luc Bélisle, appuyé par le conseiller Michel Chouinard et résolu à l'unanimité d'approuver le projet de mise en commun des services d'ingénierie et de mandater la MRC d'Antoine-Labelle à présenter la demande d'aide financière pour la réalisation du projet de mise en commun d'équipements, d'infrastructure,
- Adoptée
-
- 2018-02-07 **7. RÈGLEMENT D'URBANISME – MANDAT A LA MRC RELATIVEMENT AU RÈGLEMENT SUR LES CONTENEURS BÂTIMENT ACCESSOIRE ET CONTENEUR BÂTIMENT PRINCIPAL POUR TOUT LE TERRITOIRE**
- Il est proposé par le conseiller Michel Chouinard
Appuyé par le conseiller Pierre Gravel
Et résolu à l'unanimité :

De mandater la MRC afin de modifier le Règlement 2002-05 relatif au zonage. Les modifications apportées au Règlement 2002-05 concernent l'utilisation de conteneur comme bâtiment accessoire et bâtiment principal, et ce, sur l'ensemble du territoire.

Adoptée

2018-02-08

8. **RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2018-02 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 82 448\$ POUR DES TRAVAUX À EFFECTUER SUR LE BARRAGE DU PARC GEORGES-PAINCHAUD ET ANNEXES**

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le lundi 15 janvier 2018

ATTENDU que la municipalité de Lac-Saguay a reçu la confirmation d'une subvention de 117 552\$ du nouveau Fonds Chantier Canada Québec.

Il est proposé par le conseiller Michel Chouinard
Appuyé par le conseiller Pierre Gravel
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil adopte et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 Le conseil est autorisé à procéder à la réfection du Barrage du Lac-Saguay (Parc Georges-Painchaud) (X0005454), les estimations prévues dans la demande financière du programme (FPC) Fonds de petites Collectivités – Infrastructures collectives, préparées par N. Sigouin Infra-Conseils, firme d'ingénierie de Mont-Laurier sous le numéro de projet LSAG-16-03 s'élève au montant de 200 000\$.

ARTICLE 2 Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 200 000\$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3 Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter la somme de 82 448\$ pour le barrage du Parc Georges-Painchaud sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5 S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle d'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspond au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 7 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée

2018-02-09

9. OFFRE DE SERVICE – N. SIGOUIN-INFRA-CONSEILS

Il est proposé par le conseiller Michel Chouinard
Appuyé par la conseillère Mireille Decelles
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter l'offre de services professionnels N. Sigouin Infra-Conseils pour la préparation d'un devis de performance pour la mise aux normes du barrage x0005454 situé au Parc Georges-Painchaud, référence : LSAG-17-03.

Adoptée

2018-02-10

10. COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME - NOMINATION

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

De nommer au siège #1 Steve Bouchard, représentant de la Municipalité et Luc Bélisle comme substitut, Sylvain Bélanger au siège #3, Luc Francoeur, au siège #4 et Richard Gagnon comme personne-ressource.

Adoptée

2018-02-11

11. CHEMIN POULIN – ENTRETIEN HIVERNAL

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Appuyé par le conseiller Michel Chouinard
Et résolu à l'unanimité :

D'accorder une contribution financière de 1312.00\$ au Club Quad Destination Hautes-Laurentides pour l'entretien hivernal de la partie du chemin Poulin qui se trouve sur le territoire de la Municipalité, et ce, pour la saison 2017-2018.

Adoptée

12. INFORMATIONS ET CORRESPONDANCES

13. VARIA

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

2018-02-12

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Appuyé par le conseiller Michel Chouinard
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance du conseil soit terminée et levée à 20h45.

Adoptée

Francine Asselin-Bélisle, mairesse

Richard Gagnon, directeur général

CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE

Je soussigné, Richard Gagnon, directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des comptes des résolutions 2018-02-03.

Richard Gagnon, directeur général

Je, Francine Asselin-Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Asselin-Bélisle, mairesse